



## Note de synthèse

### OTP – OI CAM

COMPOSANTE / SUIVI INDEPENDANT DES FORETS

# Vue panoramique de l'exploitation forestière illégale dans le Mbam-et-Kim : Bilan des observations indépendantes du Système Normalisé de l'Observation Indépendante Externe - SNOIE (Janvier 2022-Juin 2024)



## Table des matières

|                                                               |   |
|---------------------------------------------------------------|---|
| 1. INTRODUCTION.....                                          | 3 |
| 2. Le SNOIE dans le Centre .....                              | 5 |
| 3.1 Résultats des missions de l'OIE .....                     | 6 |
| 3.1. Manifestation de L'EFI.....                              | 6 |
| 3.2. Nature des illégalités présumées .....                   | 7 |
| Les faits présumés illégaux suivants ont été observées :..... | 7 |
| 3.3. Pertes financières.....                                  | 7 |
| 3.4. Etat du couvert forestier .....                          | 7 |
| 3.5. Essences concernées .....                                | 8 |
| 4. Conclusion .....                                           | 9 |

## Liste des Abréviations

|            |                                                                                        |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| BNC        | Brigade Nationale de Contrôle                                                          |
| BRC        | Brigade Régionale de Contrôle                                                          |
| CADDE      | Centre Africain pour le Développement Durable et l'Environnement                       |
| CED        | Centre pour l'Environnement et le Développement                                        |
| CeDLA      | Centre pour le Développement Local et Alternatif                                       |
| ECODEV     | Ecosystèmes et Développement                                                           |
| FDN        | Forêts du Domaine National                                                             |
| FDP        | Forêts Domaniales Permanentes                                                          |
| FLAG       | Field Legality Advisory Group                                                          |
| FODER      | Forêt et Développement Rural                                                           |
| MINEPDED   | Ministère de L'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable |
| MINFOF     | Ministère des Forêts et de la Faune                                                    |
| NIMF       | Normes d'Intervention en Milieu Forestier                                              |
| ODD        | Objectif de Développement Durable                                                      |
| OI         | Observation Indépendante                                                               |
| OIE        | Observation Indépendante Externe                                                       |
| OSC        | Organisation de la Société Civile                                                      |
| OTP-OI CAM | Open Timber Portal                                                                     |
| PAMFOR     | Programme d'Amélioration de la gouvernance forestière                                  |
| PAPEL      | Programme d'Appui à l'Élevage et à la Préservation de la Biodiversité                  |
| PFNL       | Produit Forestier Non Ligneux                                                          |
| PIB        | Produit Intérieur Brut                                                                 |
| PSPP       | Politiques, Stratégies, Projets et Programmes                                          |
| SND30      | Stratégie Nationale de Développement 2030                                              |
| SNOIE      | Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe                                   |
| TI         | Transparency international                                                             |

## 1. INTRODUCTION

La région du Centre fait partie des dix régions du Cameroun. C'est la deuxième plus grande région du pays avec une superficie de 68 953 km<sup>2</sup>, avec environ 5 000 000 habitants pour une densité moyenne de 44,9 hab./km<sup>2</sup>. Elle compte 10 départements, 70 communes et une communauté urbaine. La ville de Yaoundé est le chef-lieu de la région. Les autres villes importantes de la région sont les chefs-lieux des départements, telles que Monatélé, Bafia, Eséka ou encore Mbalmayo. La Région est située au centre du pays, elle est voisine de la région de l'Ouest, du Littoral, du Sud, de l'Est et de l'Adamaoua. Elle est incontournable dans l'atteinte de l'objectif prescrit dans la nouvelle loi forestière 2024 qui est de conserver 30% du territoire national comme forêts.

La région a une altitude moyenne allant de 200 à 600 mètres, avec un climat humide et un environnement particulièrement riche et préservé. Elle regorge de ressources forestières et minières comme l'or, le fer ou le rutile. La forêt d'Ebo, un vaste espace boisé de 1500 km<sup>2</sup>, est en partie étendue sur la région du Centre mais aussi sur la région du Littoral. Cet espace possède une biodiversité remarquable, avec plusieurs populations de grands singes, ainsi que des éléphants et des perroquets. Le territoire compte 60% de personnes âgées de moins de 25 ans.

Elle est située en zone équatoriale et dispose d'un climat idéal pour les activités économiques du secteur primaire, avec une température moyenne de 23°C et d'un niveau de pluviométrie moyen de 1,747mm. L'économie de la Région Centre est principalement composée des activités agro-pastorales avec la transformation des produits du cacao, du café, de la canne à sucre et du palmier à huile. Elle possède aussi quelques industries brassicoles, sucrières et chimiques qui sont des grandes sources d'économie pour le territoire. Son taux de chômage est estimé à 10% à Yaoundé et 1,5% en dehors de sa capitale.

S'agissant de la végétation, les conditions climatiques de la Région rendent compte de l'important massif forestier qui recouvre une bonne partie de la Région, c'est en effet, le prolongement vers le Nord de la forêt congolaise, l'un des plus riches bassins forestiers du monde. La Région du Centre est riche en essences forestières et en espèces fauniques qui la prédisposent à l'exploitation forestière, à la chasse organisée et au braconnage. Vue du ciel, du sud vers le nord, la Région du Centre se présente comme une succession de formations végétales diverses. La partie méridionale porte une forêt sempervirente dense humide, semi ombrophile à sterculiacées (dans les Départements du Nyong et Mfoumou, Nyong et So'o et Nyong et Kellé). Dans la partie septentrionale et un peu vers l'Est, on retrouve la forêt semi-décidue dans les zones de la Mefou, Mfoundi, Haute Sanaga et Lekie. La savane arborée et les galeries forestières (dans les vallées des cours d'eau) se rencontrent surtout dans les zones du Mbam et Inoubou et une partie du Mbam et Kim et de la Lekie. Enfin on rencontre la savane arbustive soudano-guinéenne et galeries forestières dans le Nord de la zone (Yoko et Ngambé-Tikar). En ce qui concerne la faune dans la Région du Centre, on rencontre aussi bien dans la nature qu'en captivité les oiseaux, les animaux sauvages de petites et de grandes tailles, ainsi que les reptiles. Cette abondante faune variée constituée de mammifères, de carnivores, de primates, de rongeurs, d'herbivores, de reptiles, de batraciens, de poissons, de mollusques et d'oiseaux se retrouve surtout dans les départements de la Haute Sanaga, du Mbam et Kim et

du Mbam et Inoubou. Quant aux activités de chasse, leur organisation est encore embryonnaire. A l'exception du département du Mfoundi essentiellement urbain, le braconnage est pratiqué dans tous les départements de la Région. Par ailleurs on retrouve dans la Région plusieurs aires protégées qui peuvent favoriser le développement du secteur touristique :

- Le parc national du Mbam et Djérem avec une partie dans la Région de l'Est et de l'Adamaoua ;
- Le parc national du Mpem et Djim ;
- Le parc national de la Mefou ;
- Le Jardin zoo-botanique de Mvog Bétsi ;
- Le sanctuaire à chimpanzés de Mbargué dans la Haute Sanaga.

Dans le département du Mbam-et-Kim dans la Région du Centre au Cameroun, de nouveaux villages sont créés issus des migrations des populations rurales du département de la Lékoué. En effet, depuis une vingtaine d'années, l'acquisition de nouvelles terres pour les activités agricoles sur la rive gauche de la Sanaga est devenue un problème crucial pour les générations actuelles par suite des densités de plus en plus élevées de la population rurale. Face aux nombreux litiges fonciers, la traversée de la Sanaga s'offre comme une opportunité pour ces agriculteurs qui trouvent dans la rive droite du fleuve, région peu peuplée, de vastes espaces pour leurs activités agricoles. Ils s'installent soit temporairement, soit définitivement dans le Mbam-et-Kim. Ces villages de migrants, dont les caractéristiques socio-économiques diffèrent de celles des villages des autochtones, ont nettement modifié le paysage de l'habitat rural de ce département. Ils présentent en effet quelques spécificités en ce qui concerne l'autorité traditionnelle, les modes de communication, l'acquisition des terres, la vie communautaire, les modes de production agricole. Pour leur structuration, ces villages ont bénéficié d'interventions étatique, paraétatique, non-gouvernementale et privée. Ces installations s'accompagnent souvent avec la déforestation et la perte du couvert végétal à la recherche des espaces agricoles. Cette activité s'explique aussi par le non-attachement de ces acteurs à cet environnement qui représente à leurs yeux une richesse non exploitée. L'objectif du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) est de faire diminuer le niveau d'exploitation illégale par l'adoption, la vulgarisation et l'application rigoureuse des bonnes pratiques d'exploitation des forêts dans ses zones d'intervention ciblées

## 2. Le SNOIE dans le Centre

De 2022 à juin 2024, six (06) missions d'Observation Indépendante Externe (OIE) ont été menées dans la région du Centre suivant les approches du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE), dans le cadre de la mise en œuvre du Projet OTP -OI CAM. Ces missions ont été déployées avec succès, avec trois interventions réalisées à Yoko et trois à Ngambé-Tikar. Les résultats de ces missions ont été consignés dans six rapports détaillés transmis au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Deux de ces rapports ayant également relevés des faits infraktionnels liés au non-respect des normes environnementales

ont été transmis au Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED).

Les rapports transmis aux administrations compétentes ont suscité six actions officielles prises par ces dernières en réponse aux recommandations formulées dans les rapports d'OIE. Ces actions sont :

- Deux (02) missions de vérification des agents de la Brigade Régionale de Contrôle (BRC) du Centre,
- Une mission de contrôle de la délégation départementale du MINEPDED
- Des saisies effectuées et 02 convocations administratives dressées à l'encontre des contrevenants.
- Deux (02) contentieux ouverts à l'encontre des sociétés<sup>1</sup> forestières contrevenantes.

Les missions d'OI réalisées dans le Centre ont été menées par l'OSC membre du SNOIE Ecosystèmes et Développement (ECODEV). Elles ont été rendues possibles grâce à l'appui financier de l'Union européenne dans le cadre du programme PAMFOR<sup>2</sup>. Les faits d'illégalités au cours des missions d'OI ont été observés dans les Forêts du Domaine Nationale (FDN), trois (03) Vente de coupe dont la VC-0804427, VC-0804424 et VC-0804415, et deux (02) Unités Forestières d'Aménagements dont l'UFA-08 009 et l'UFA-08 003).

## 3.1 Résultats des missions de l'OIE

### 3.1. Manifestation de L'EFI

Les missions d'OI menées dans la Région du Centre ont permis de relever un certain nombre de procédés utilisés par les exploitants forestiers illégaux pour contourner les réglementations en vigueur et poursuivre leurs activités frauduleuses :

- Utilisation de méthodes furtives pour abattre et récolter du bois dans les Forêts du Domaine National (FDN) notamment : l'abattage clandestin effectué généralement la nuit ou dans des zones isolées pour minimiser les chances d'être repéré et/ou l'utilisation de techniques silencieuses d'abattage telles que l'abattage manuel ou l'utilisation de scies à chaîne équipées de silencieux pour réduire le bruit, la dissimulation des sites d'abattage et de récolte en couvrant les traces d'activité avec des branches, des feuilles ou d'autres matériaux naturels pour éviter d'éveiller les soupçons.
- Déploiement de tactiques de diversion pour échapper à la surveillance des autorités environnementales, telles que l'obstruction sélective des cours d'eau pour détourner l'attention des activités forestières illicites.

---

<sup>2</sup> Ce projet est le fruit d'une collaboration entre plusieurs partenaires, dont FLAG (Field Legality Advisory Group), le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), ainsi que le World Resources Institute (WRI)

- Manipulation des enregistrements et des transactions pour masquer la provenance illicite du bois et contourner les contrôles de conformité.
- Ignorance délibérée des normes d'intervention en milieu forestier (NIMF) en laissant des souches et des bois non marqués pour dissimuler l'étendue de l'exploitation.

### 3.2. Nature des illégalités présumées

Les faits présumés illégaux suivants ont été observés :

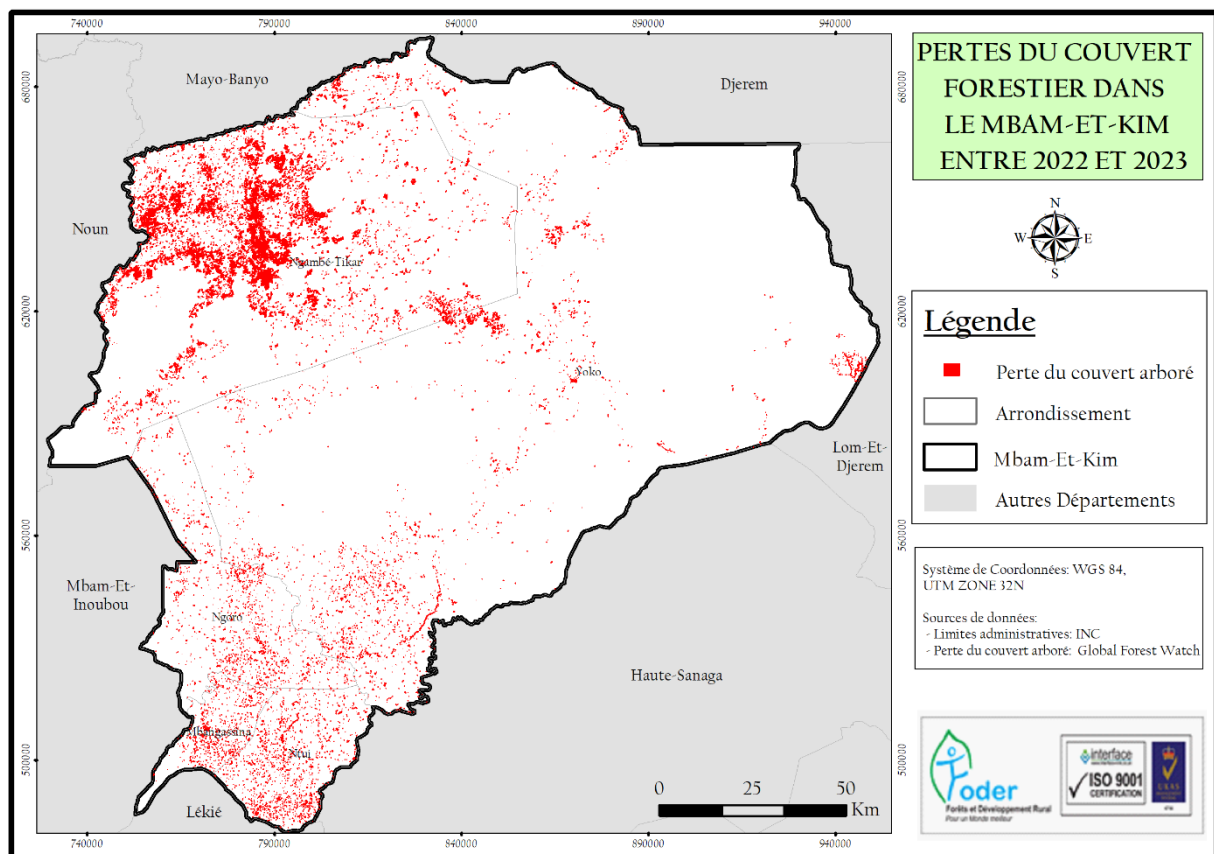
- Exploitation non-autorisée dans les Forêts du Domaine Nationale (FDN) ;
- Non-respect des normes d'intervention en milieu forestier (NIMF) notamment à travers la coupe sous-diamètre, le non-rafraichissement des limites du titre à la peinture, abandon des bois en forêts et le long des routes ... ;
- Exploitation forestière dans une forêt domaniale au de-là des limites du titre ;
- Non-respect des normes environnementales par l'obstruction d'un cours d'eau ;
- ;
- Non-respect des normes techniques d'exploitation
- Fraude sur document d'exploitation émis par l'administration

### 3.3. Pertes financières

Les cas d'exploitation forestière documentés entre 2022 et 2024 dans la région du Centre ont révélé des présomptions de pertes financières considérables pour l'État du Cameroun. Sur la base des valeurs FOB (Free on Board) des stocks de bois présumés illégaux identifiés dans les arrondissements concernés, ces pertes sont estimées à **quarante-sept millions deux cent huit mille neuf cent cinquante-trois francs CFA (47 208 953 FCFA) soit environ 71 757,61 euros.**

### 3.4. Etat du couvert forestier

Selon GFW, de 2002 à juin 2024, la région du Centre a perdu 291 kha de forêts primaires humides, ce qui représente 47% de sa perte totale de la couverture arborée au cours de la même période. La superficie totale de forêts primaires humides au Centre a diminué de 8.3% au cours de cette période. La carte ci-dessous représente la perte du couvert forestier dans le département du Mbam-et-Kim de janvier 2022 à juin 2024.



### 3.5. Essences concernées

Au cours des missions de suivi indépendant des forêts menées, plusieurs essences ont été observées. Parmi celles-ci, on retrouve :

| Nom de l'essence                               | Fréquence <sup>3</sup> |        |
|------------------------------------------------|------------------------|--------|
|                                                | Grume                  | Débité |
| Doussié blanc<br>( <i>Afzelia pachyloba</i> )  | ++++                   |        |
| Ayous<br>( <i>Triplochyton scleroxylon</i> )   | +++                    | ++++   |
| Bilinga ( <i>Nauclea diderrichii</i> )         | +++                    |        |
| Dabema<br>( <i>Piptadeniastrum africanum</i> ) | ++                     | +++    |
| Tali ( <i>Erythroleum ivorense</i> )           | +                      | ++     |

<sup>3</sup> Il s'agit ici de la fréquence de prélèvement de l'essence dans les rapports d'OI produits entre 2022 et 2023 dans la région du Centre Cameroun.

|                                                |     |    |
|------------------------------------------------|-----|----|
| Iroko ( <i>Milicia excelsa</i> )               | +++ |    |
| Padouck rouge ( <i>Pterocarpus soyauxii</i> ). | ++  | ++ |

Ces essences représentent une variété importante de la biodiversité forestière de la région du Centre.

## 4. Conclusion

La région du Centre du Cameroun, avec sa biodiversité unique et ses ressources forestières abondantes, est confrontée à de graves défis en matière d'exploitation forestière illégale. Les missions d'Observation Indépendante Externe (OIE) menées entre janvier 2022 et jyuin 2024 ont mis en lumière des pratiques illégales alarmantes, notamment l'exploitation non-autorisée et le non-respect des normes environnementales. Ces actions, qui compromettent non seulement la biodiversité, mais aussi la santé des écosystèmes, ont entraîné des pertes financières considérables pour l'État, estimées à plus de 47 millions FCFA, **soit environ 71 757,61 euros**.

L'impact sur le couvert forestier est également préoccupant, avec une perte significative de forêts primaires humides, représentant 47 % de la déforestation totale de la région. Ces tendances soulignent l'urgence d'une action concertée pour renforcer la régulation et la surveillance des activités forestières. Le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) demeure un outil essentiel pour catalyser des réformes et promouvoir des pratiques durables. La coopération entre les autorités gouvernementales, les organisations de la société civile et les communautés locales est primordiale pour préserver la richesse naturelle de la région du Centre et garantir un avenir durable pour ses populations.

### Rédaction

Edouard ESSIANE  
Christelle KOUETCHA  
Rachel NGO NWAHA  
Junie NGANTCHI  
Hervé Joël MOUNPEN  
Chrétien BELIBI

### Supervision

Angeline MODJO KAMDEM  
Justin KAMGA